

Syndicat CFDT du Ministère  
des Affaires Etrangères et Européennes  
Section de Bratislava

Monsieur le Directeur  
Institut Français de  
Bratislava

Bratislava, le 09 mars 2009

Monsieur le Directeur,

En tant que délégués syndicaux de la CFDT à l'Institut français de Bratislava, nous nous adressons à vous au nom de nos collègues qui ont été licenciés à la fin du mois de février 2009. Nous tenons à vous exprimer toute notre inquiétude quant à la situation que traversent nos collègues et qui se révèle particulièrement préoccupante pour l'ensemble de l'équipe que vous dirigez.

L'ampleur de la restructuration envisagée reste pour nous difficile à comprendre. Nous ne pouvons pas accepter qu'un plan de licenciement qui affecte 25% des agents se fasse sans accompagnement social. Cela ne serait pas en effet dans la tradition française de justice sociale que nous avons appris à connaître en travaillant au sein de l'Institut français de Bratislava, et ce notamment lorsque ces mesures concernent des employés qui ont consacré parfois plus de dix ans de leur carrière professionnelle à la renommée de notre institution.

Nous tenons par ailleurs à vous rappeler que des promesses de mesures d'accompagnement avaient été annoncées le 18 février 2009 lors de la réunion d'information sur l'évolution de l'IFB. Force est de constater que les conditions que vous imposez aux collègues licenciés s'inscrivent dans le simple respect du code du travail slovaque.

Aussi, au nom des valeurs que nous avons appris à partager, nous vous demandons d'agir à l'égard de nos collègues avec une considération qui ne s'arrête pas au strict respect du code du travail slovaque. Ainsi que l'a rappelé la DGCID à l'occasion du CTPM du 01/10/2008, il est nécessaire d'étudier la possibilité d'un accompagnement financier complémentaire aux indemnités prévues par la loi locale, surtout dans une période de crise économique sans précédent où la réalité de l'emploi est particulièrement préoccupante.

Pour ces raisons, nous vous demandons d'accorder au personnel licencié :

- une prime exceptionnelle tenant compte de l'ancienneté de chaque agent ;
- des aides à la formation professionnelle ;
- des aides à la création d'entreprise ;

Confiants en votre compréhension et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.

Section Bratislava  
Syndicat CFDT du MAEE

Copie : S.E.M. l'Ambassadeur  
DGCID / CCF  
Syndicat CFDT du MAEE